

Objectifs de l'APP

Créée en 2010, l'APP est un collectif des provinces, des territoires et du gouvernement fédéral collaborant pour :

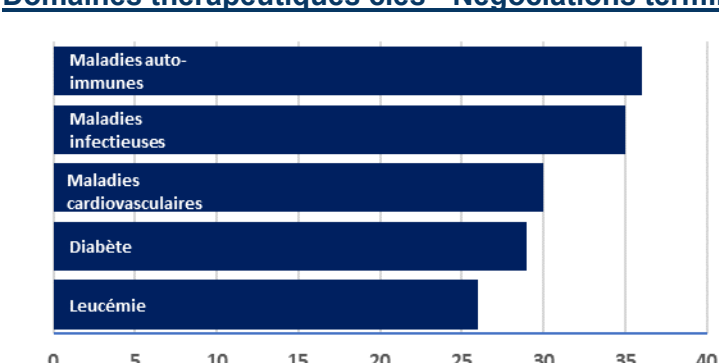
- **accroître l'accès** à des pharmacothérapies efficaces d'un point de vue clinique et économiques;
- **améliorer la cohérence** des décisions des compétences participantes;
- établir des **coûts de médicaments moins élevés** et plus cohérents pour les compétences participantes;
- **réduire le dédoublement** d'efforts et améliorer l'utilisation des ressources.

Accroître l'accès et réduire les dédoublements¹

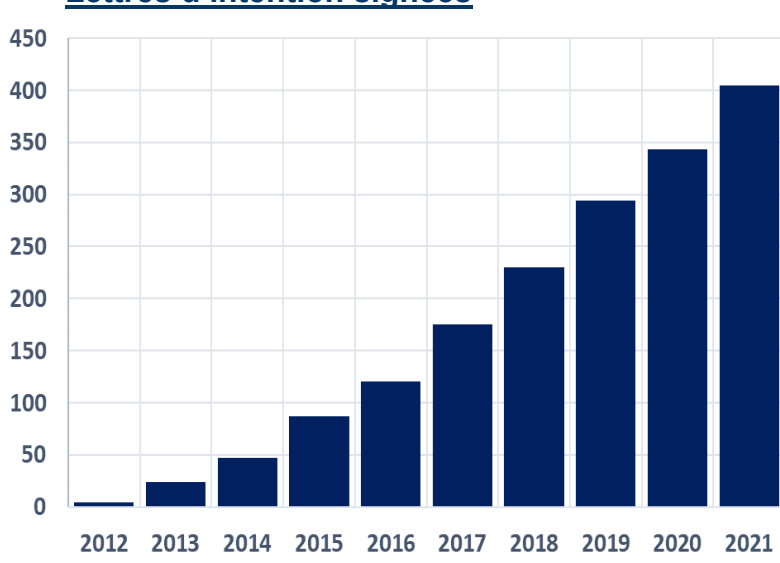
Depuis la création de l'APP, **405** négociations ont abouti à une lettre d'intention :

- **152** en oncologie
- **130** pour des produits biologiques, dont **35** pour des biosimilaires
- **37** pour des médicaments onéreux pour maladies rares

Domaines thérapeutiques clés - Négociations terminées



Lettres d'intention signées



Des médicaments meilleur marché

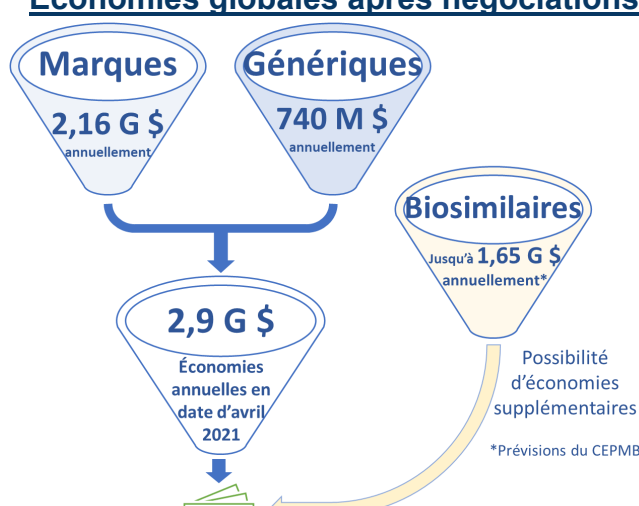
Médicaments génériques

Avril 2018 : L'APP et l'ACMG ont négocié une initiative quinquennale pour réduire de jusqu'à 90 % le prix de près de 70 médicaments génériques parmi les plus couramment prescrits.

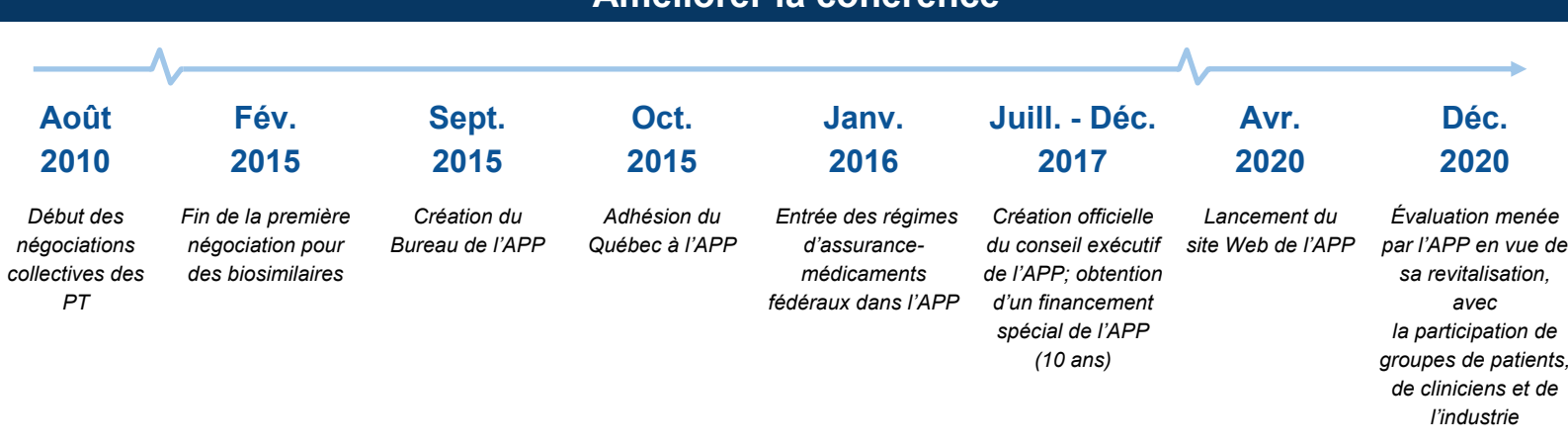
- **Économies importantes** pour les Canadiens qui utilisent des médicaments génériques d'ordonnance
- Jusqu'à **3 milliards \$** d'économies pour les régimes publics d'assurance-médicaments sur les 5 prochaines années
- **> 2 800** prix de médicaments génériques évalués par l'ACGM¹



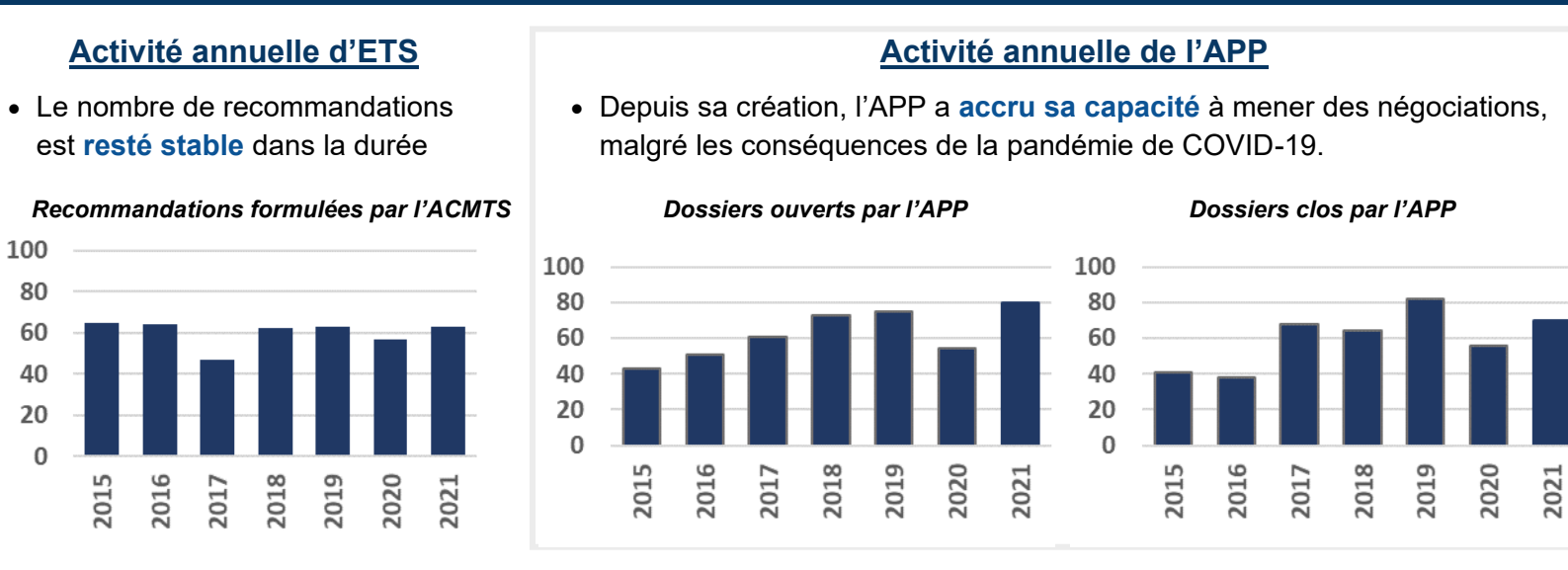
Économies globales après négociations



Améliorer la cohérence

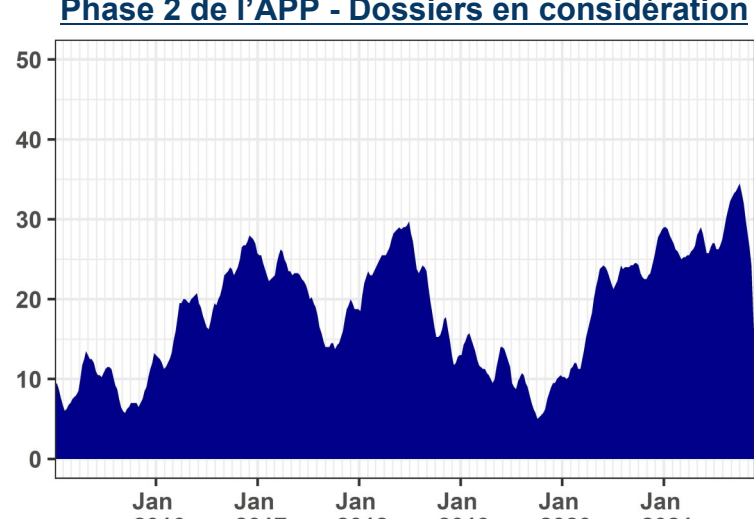


Dossiers et échéanciers de l'APP¹

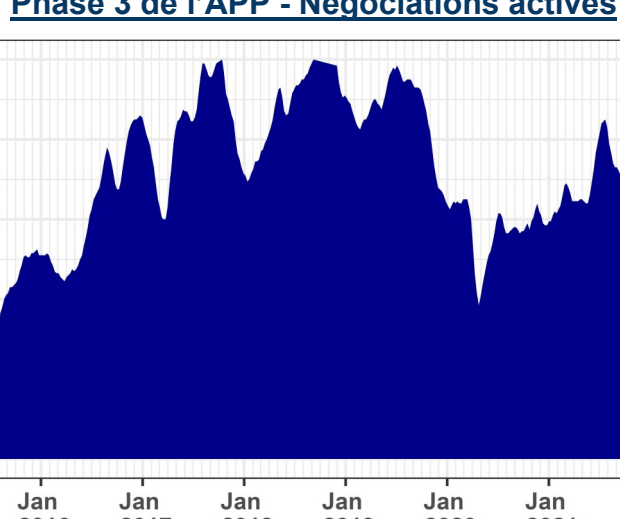


Phases de l'APP	1 : Lancement	2 : Considération	3 : Négociation	4 : Conclusion
<i>(Voir les lignes directrices du processus de négociation des médicaments de marque)</i>	L'APP détermine si les nouveaux médicaments, les médicaments existants ou l'élargissement des gammes nécessitent sa considération.	L'APP recueille des données pour déterminer si un médicament doit être soumis à des négociations.	L'APP et le fabricant négocient les conditions cliniques et financières de l'inclusion du médicament sur la liste de produits.	La négociation conduit à une entente et à une lettre d'intention dûment signée ou se termine par une lettre de clôture.
	Accusé de réception	Lettre d'engagement	Entente initiale	Lettre d'intention

Phase 2 de l'APP - Dossiers en considération



Phase 3 de l'APP - Négociations actives



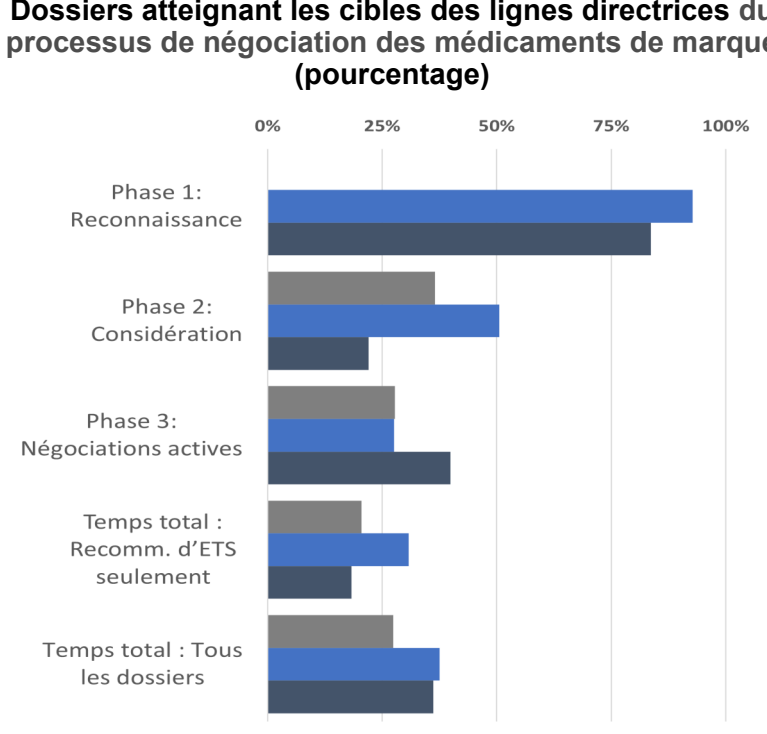
Échéancier des négociations de l'APP

- Le temps de négociation médian s'est **amélioré** avec l'introduction des lignes directrices du processus de négociation des médicaments de marque, mais a **subi les conséquences** de la pandémie de COVID-19.
- La plupart des dossiers parviennent au terme de la phase 1 dans les délais ciblés; une minorité de dossiers sont traités dans les délais ciblés pour l'entente, la négociation et l'ensemble de l'échéancier.

Temps médian pour terminer les étapes de la négociation (mois)

	Avant les LD ²	Avant la COVID-19 ³	Durant la période de la COVID-19 ⁴	Cible des LD
Temps d'engagement	3,4	1,9	4,4	2 mois
Négociation active	6,9	5,2	4,6	4 mois
Temps total (ETS seulement)	10,5	8,4	10,4	6 mois
Temps total (tous les dossiers)	8,9	6,4	8,3	Variable

Dossiers atteignant les cibles des lignes directrices du processus de négociation des médicaments de marque (pourcentage)



(1) Données valides en date du 31 décembre 2021; (2) Avant les lignes directrices (LD) du processus de négociation des médicaments de marque : du 1^{er} janvier 2015 au 30 juin 2018; (3) du 1^{er} juillet 2018 au 11 mars 2020; (4) du 12 mars 2020 à ce jour.

Échéancier des négociations — Responsabilité mutuelle

Les négociations sont une démarche parfois complexe dans laquelle interviennent un grand nombre de processus et de facteurs et où toutes les parties contribuent à la conclusion d'une entente dans les meilleurs délais.

Toutes les parties à la négociation jouent un rôle important dans la capacité à conclure une entente et à obtenir des résultats dans les meilleurs délais.



Intervention contre la pandémie de COVID-19

Réaction des compétences à l'évolution des responsabilités des régimes d'assurance-médicaments

Supervision de la **distribution, en pharmacie, de vaccins et de traitements** contre la COVID-19 (Paxlovid™)

Adaptation au **télétravail** et à la **volatilité des demandes de prestations** en périodes de confinement

Surveillance et gestion des **pénuries de médicaments**

Examen des critères cliniques d'autorisation spéciale en **réponse aux affections liées à la COVID-19**

L'APP a mis en oeuvre des mesures pour faire face aux limites de capacité et gérer les négociations

Priorisation

Approche raisonnée de la priorisation des négociations en fonction de considérations cliniques et économiques.

Capacité accrue des responsables

Le Bureau de l'APP a priorisé l'affectation de personnel à la conduite de négociations; les compétences ont détourné certaines ressources de l'élaboration des politiques et de l'amélioration des processus.

Négociations ciblées

Processus structuré où l'APP et les fabricants adhèrent à des échéanciers précis pour simplifier les négociations.